

Réforme Macron pour les LP, Gagnons l'abandon définitif !

Le président Macron a une nouvelle fois fait des annonces concernant sa réforme des lycées professionnels. Une nouvelle fois, au mépris des avertissements de l'ensemble des organisations syndicales, le président s'entête à nous imposer une nouvelle réforme. Après celle de 2019, mise en place à marche forcée, instituant des baisses de volumes horaires et de nouvelles pratiques pédagogiques sans concertation, le président veut imposer une nouvelle réforme dont le bénéfice reviendrait bien davantage aux entreprises qu'aux élèves. Tout ceci sous couvert d'efficacité et se défendant d'une quelconque orientation idéologique. S'il semble être revenu sur la volonté d'imposer la généralisation de la hausse des semaines de stage, de nombreuses menaces subsistent.

Une autonomie accrue des établissements

En affichant un souci d'efficacité, l'autonomie devient un maître mot qui ressemble surtout à une dérégulation et à une fin de tout cadre national des diplômes, des grilles horaires et des formations et de leur calendrier. Déjà, sur la place de Lyon, des entreprises réclament aux établissements d'organiser des sessions d'examen pour leurs candidats en mars par exemple. De nombreux temps annexes devraient voir le jour. Ils ne seraient pas forcément pris sur nos cours et nous serions encore davantage sollicités pour faire partie de jury. Avec des référentiels qui n'ont pas été amoindris, on peut se demander quand allons-nous faire cours ! Il s'agit d'une vraie désorganisation de l'année scolaire !

Les durées des PFMP seraient ainsi modulables. Parfois, au sein même d'une classe, un élève aurait 2 semaines de stage, d'autres davantage. Comment organiser une progression dans ces conditions ? Il en va de même avec la mixité des publics, des élèves apprentis présents une semaine sur trois, d'autres en formation initiale... Cette structure étant souvent justifiée par le besoin de « remplir » une filière en manque de candidats. Ceci est facilité par la proximité institutionnelle ou géographique de nombreux CFA, voire GRETA, au sein des lycées professionnels.

Une mainmise de l'entreprise sur la formation



Les entreprises rentreraient directement dans les LP, participeraient directement aux « actes pédagogiques » et au choix des contenus des référentiels, à la mise en place des formations, par exemple par le biais des « professeurs associés », toujours avec l'idée que l'entreprise sait et fait mieux que le lycée. De plus en plus de patrons sont d'ailleurs associés, voire administrateurs de conseils d'administration de lycées. L'idée est de développer les partenariats extérieurs en lien avec l'entreprise et France-Travail à travers de nouveaux dispositifs : « Tous droits ouverts », « Ambition emploi », « AvenirPro ».

En Région Rhône Alpes Auvergne, lors des réunions du CREFOP, les représentants du MEDEF poussent régulièrement à l'instauration de qualifications professionnelles, notamment des Certifications de Qualification Professionnelle, au sein des « Campus des Métiers et des Qualifications » autour de lycées supports, en remplacement des diplômes. Il s'agit de faire coïncider la qualification avec le besoin immédiat des entreprises locales. La qualification ARCELOR, l'UIMM en a rêvé, le gouvernement l'a fait !

Pour les personnels : fin du statut de PLP !

La logique d'ensemble est claire, il s'agit de casser les statuts des personnels et d'individualiser à tous les étages !

Tout d'abord, les récentes annonces du ministre parlent bien d'un plan de reconversion pour certains PLP, les filières tertiaires étant particulièrement menacées. Les métiers de la filière AGORA étant particulièrement visés. Ce sont d'ailleurs des métiers qui nécessitent moins d'investissement pour une entreprise qui serait candidate pour ouvrir son propre CFA privé, que celles devant acquérir de coûteuses machines industrielles. Le ministre a annoncé vendredi 5 mai que 80 filières allaient fermer à la rentrée 2023 et que les enseignants touchés devraient se réorienter. Il s'agirait pour les collègues par exemple de s'improviser professeurs des écoles ou de trouver d'autres tâches dans les établissements. Quel mépris pour le travail de chacun-e, comme si les postes étaient interchangeables ! Ce mépris est également à l'œuvre avec l'apparition des « professeurs associés », recrutés peut-être en job dating et sans qualification si ce n'est celle de connaître les pratiques de leur entreprise d'origine. Il s'agit également de rapprocher le statut des PLP de celui de formateurs avec, par exemple, un risque d'annualisation du temps de travail dont la première des conséquences pourrait être la fin de périodes cadrées nationalement pour les vacances scolaires sans aucune contrepartie. La méconnaissance du gouvernement du lycée professionnel va même jusqu'à parler de créer un « bureau des entreprises » dont les attributions ressemblent grandement à celle des Directeurs Délégués à la Formation Professionnelle et Technologique !

Toutes ces mesures font suite à un historique douloureux et une perte de sens de leurs missions pour de nombreux collègues. Déjà, en 2009, le passage du baccalauréat professionnel en 3 ans a eu pour conséquence une baisse du volume horaire. L'instauration des familles des métiers et la mise en Place de la Transformation de la Voie Professionnelle, à marche forcée et toujours non évaluée, ont entraîné une forme de déqualification. Comment après un si triste bilan parler de la voie professionnelle comme une voie d'excellence et oser dire vouloir reconnaître le travail fourni par les professeurs de lycées professionnels !

PLACES DE FORMATIONS NON INSÉRANTES FERMÉES À LA RENTRÉE 2023



Nombre de places de formation fermées
Formation la plus fermée dans la région académique



Toujours en lien avec le Pacte Travailler plus pour perdre moins ! Ces changements vont engendrer des besoins en nouvelles missions supplémentaires rémunérées sur la base du volontariat (animation du lien école-entreprise, enseignement d'une matière optionnelle...). Le gouvernement propose aujourd'hui une revalorisation, dans son projet celle-ci est simple. Dans le contexte inflationniste que nous connaissons, l'augmentation sans conditions serait de 92 euros, de 565 euros en acceptant des missions supplémentaires.

Les collègues pourraient donc se voir forcés d'accepter ces missions ! Que dire également de la concurrence entre collègues ainsi mise en place !

Et pour les élèves : orientation subie!



Une gratification payée par l'Etat et non un vrai salaire en fonction des diplômes des élèves. Dans le contexte actuel, il est important de rappeler qu'un salaire est pris en compte pour le calcul de la future retraite, ce qui n'est pas le cas d'une prime ou d'une gratification. Une gratification de 200 euros, revient en moyenne à une gratification de 1.4 euro de l'heure. Là encore, on rémunère bien mal le travail ! Cette gratification n'est en aucun

cas un salaire et est financé par de l'argent public et non par les employeurs eux-mêmes. Il s'agit d'un nouveau « cadeau » à un milliard d'euros. On peut en outre se demander en quoi une gratification assurera la fin du décrochage scolaire. Cette gratification attirera probablement des familles en grandes difficultés. Nous sommes, là encore, loin d'une école qui aggrave encore une forme de tri social de l'orientation. Une carte de formation redéfinie est une véritable orientation subie pour les élèves qui seront poussés à s'orienter en fonction uniquement des besoins des entreprises et ce, à très court terme. Le fond idéologique est toujours le même, l'entreprise ferait mieux que l'école pour former et insérer. L'objectif d'émancipation des jeunes passe loin derrière celui de mise à disposition d'une main d'œuvre bon marché. Ces orientations étant le plus souvent encore réservées aux jeunes issus de la classe ouvrière. Là encore, le gouvernement regarde vers l'apprentissage. Qui est, faut-il encore le rappeler ?, davantage dangereux et discriminant et moins insérant sur le long terme pour des élèves sortant de 3^{ème} de collège. A titre d'exemple, 46% des élèves sous statut scolaire poursuivent des études post-bac, contre 9% des apprentis, en comparaison des élèves de lycée professionnel, les jeunes dont les deux parents sont nés dans un pays d'Afrique, sont sous représentés en apprentissage qui est donc davantage discriminant. En 2019, plus de 10000 accidents du travail concernaient des apprentis !

L'idée est claire, il s'agit de rapprocher le lycée professionnel de l'apprentissage pour flouter les différences et laisser le champ libre au privé sous toutes ses formes. Le gouvernement est toujours guidé par la lubie idéologique qui le pousse à croire que l'entreprise forme mieux que l'école et ce, sans discriminations et sans conséquences d'avenir. C'est surtout une vision passéiste et rétrograde qui guide cette contre-réforme. L'autonomie des établissements, la nouvelle carte des formations, l'instauration de qualifications « à la carte » sonnent bien le glas du cadre national des diplômes. Avec une grille horaire décidée localement on peut se demander quelle sera la place des disciplines qui se retrouveront mises en concurrence. Le gouvernement parle de savoirs « fondamentaux ». Les langues vivantes, l'éco droit, l'éco gestion, les arts appliqués, l'EPS, la PSE, l'histoire-géo seront elles considérées comme fondamentales, alors que ces matières sont importantes dans la formation du citoyen et la possibilité de poursuite d'études futures. On s'éloigne ainsi encore un peu davantage du statut du baccalauréat comme porte d'entrée vers l'enseignement supérieur.



Pour l'enseignement professionnel, la CGT Educ'Action revendique un autre choix de société !

La CGT Réaffirme que les lycées professionnels ont vocation à permettre aux jeunes de poursuivre des études et non d'enfermer des jeunes dans une orientation subie en seul lien avec le patronat local.

La CGT réaffirme son attachement au service public d'éducation qui réclame des moyens pour les élèves et les personnels

La CGT réaffirme la nécessité de donner des moyens au service public d'orientation pour favoriser l'orientation des jeunes et non de faire une unique place aux entreprises pour faire leur « marché » lors d'une demi-journée d'orientation en collège.

La CGT rappelle son refus de la mise en concurrence des établissements et des personnels.

La CGT rappelle son attachement au statut de PLP, Professeurs formés et qualifiés pour répondre aux besoins d'élèves qu'ils connaissent

En conséquence, la CGT Educ'Action demande le retrait de cette réforme annoncée depuis la rentrée et réaffirmée début mai au mépris de la contestation unanime des organisations syndicales enseignantes à l'automne dernier.

La CGT Educ'Action appelle à se réunir rapidement dans tous les établissements pour organiser la lutte pour le retrait de cette réforme rétrograde !

La CGT Educ'Action rejette la participation aux accords du pacte et réclame une hausse des rémunérations des salaires des enseignants et le dégel immédiat du point d'indice.



avec la **CGT** UN AUTRE CHOIX de SOCIÉTÉ !

CGT Educ'Action Lyon
Place Guichard
69003 Lyon
04 78 62 63 60
contact69@cgteduc.fr